

Imposition individuelle : élaborer sans attendre la mise en œuvre

Irène Donzé (PLR)

Le 8 mars 2026, le peuple suisse a accepté la loi fédérale sur l'imposition individuelle, qui prévoit l'imposition séparée de chaque contribuable, indépendamment de son état civil.

Cette réforme implique des adaptations importantes à tous les échelons de l'Etat fédéral, cantonal et communal, notamment en matière de législation fiscale, de systèmes informatiques, de procédures administratives et d'information à la population.

Dès lors, il apparaît nécessaire d'anticiper ces changements et de démarrer sans délai les travaux et réflexions y relatifs au niveau cantonal. Une préparation précoce permettra d'assurer une mise en œuvre cohérente, efficace et conforme aux exigences du droit fédéral.

Si des évolutions du cadre fédéral devaient encore intervenir, notamment dans le contexte de projets ou initiatives en cours, les travaux préparatoires engagés pourront être adaptés en conséquence. Cela ne remet toutefois pas en cause la nécessité d'agir dès à présent afin de respecter les délais fixés.

Pour rappel, la mise en œuvre de la réforme devra être achevée au plus tard en 2032.

Par cette motion, nous demandons au Gouvernement jurassien de :

- **Engager sans délai les travaux préparatoires en vue de l'introduction de l'imposition individuelle dans le canton du Jura ;**
- **Procéder à une analyse des adaptations législatives nécessaires au niveau cantonal ;**
- **Evaluer les impacts organisationnels, administratifs et informatiques de cette réforme ;**
- **Etablir un calendrier de mise en œuvre permettant de respecter les délais fixés au niveau fédéral ;**
- **Informier régulièrement le Parlement de l'avancement des travaux.**

Irène Donzé (PLR)

Co-signataires

- Thomas Vuillaume (PLR)
 - Yann Rufer (PLR)
 - Rolf Amstutz (PLR)
 - Anael Lovis (PLR)
 - Eric Gerber (PLR)
 - Didier Jolissaint (PLR)
 - David Balmer (PLR)
 - Christophe Günter (PLR)
 - Martin Braichet (PLR)

Intervention déposée officiellement le 29 avril 2026